

Rédaction finale: André Porlier

Recherche et rédaction : Éric Michaud (Centre d'analyse des politiques énergétiques),
François Patenaude (Chaire d'études socio-économiques de
l'UQAM),
Patrice Limoges

Comité adviseur: Jacques Duquette (ZIP Ville-Marie),
Josée Duplessis (Luni-Vert),
Geneviève Meloche (CRE-Montréal)
en concertation avec les membres du CRE-Montréal.

Conseil régional de l'environnement de Montréal

454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec)
H2J 1E7

(514) 842-2890
cremtl@cam.org

©1999

Adopté le 9 novembre 1999 par le Conseil régional de l'environnement de Montréal

Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal et au Québec

Avant-Propos

Fondé en 1996, le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pour mission le maintien et la réhabilitation des milieux naturels et aménagés ainsi que l'amélioration des pratiques et politiques qui les affectent, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, le CRE-Montréal regroupe, sur une base volontaire, les organisations publiques et privées qui adhèrent à sa mission dans un esprit de concertation et de partenariat. Il regroupe actuellement une cinquantaine de membres, dont 40 membres corporatifs.

Le territoire du CRE-Montréal est la région administrative de Montréal (06), elle-même située dans le bassin hydrographique du fleuve St-Laurent (04). La région de Montréal est constituée d'un archipel comprenant l'Île de Montréal, l'Île Bizard, l'Île Dorval, l'Île Notre-Dame et l'Île Ste-Hélène. Elle se situe à la confluence du fleuve St-Laurent et de son principal affluent, la rivière des Outaouais. De plus, l'archipel est entouré par le lac St-Louis, le lac des Deux-Montagnes, le fleuve St-Laurent et la rivière des Prairies.

L'Île de Montréal, plus grande Île de l'archipel, est caractérisée par une faible superficie (500 km²) et une forte densité démographique. Plus de 1,8 millions d'habitants, soit le quart de la population du Québec, s'y retrouvent. L'île de Montréal accueille également près de 45 % de l'activité manufacturière de la province. Au niveau administratif, l'île de Montréal est divisée en 29 municipalités, regroupées au sein de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM). La ville de Montréal est la principale ville de l'Île, avec 1 million d'habitants.

Introduction

L'eau est un élément essentiel aux écosystèmes et une ressource indispensable à la vie. De plus, l'eau que l'on qualifie de renouvelable, à cause de sa mobilité constante, n'existe qu'en quantité limitée. Malheureusement, la concentration des activités humaines à certains endroits engendre une surexploitation et une dégradation de l'eau. Lorsque ces activités modifient l'écoulement ou la qualité de l'eau (construction de barrages, destruction de milieux humides, modification du drainage naturel, travaux de dérivation, pompage de la nappe phréatique, rejets d'eaux usées ou toxiques, pollution agricole et industrielle, etc.), elles détruisent des habitats et perturbent l'équilibre des populations animales et végétales.

Au cours des 50 dernières années, la forte densité démographique ajoutée à la croissance économique dans la région de Montréal a entraîné une dégradation importante des habitats aquatiques et humides. Une grande partie des milieux humides ont été drainés, remblayés ou aménagés pour y permettre la construction. Plusieurs cours d'eau ont été dragués pour permettre la navigation, reprofilés à des fins agricoles ou simplement canalisés. De plus, l'eau de plusieurs rivières est contaminée par des substances toxiques provenant des industries, de l'agriculture et des eaux usées. Un grand nombre de lacs ont été dégradés par les acides sulfuriques et nitriques aéroportés et déposés par les précipitations.

Les enjeux socio-environnementaux relatifs à l'eau sont nombreux, complexes et multiformes. Nous n'aborderons dans ce mémoire que les enjeux qui ont été identifiés comme prioritaires pour le CRE-Montréal. Dans un premier volet, nous aborderons certaines problématiques d'ordre local:

- la consommation d'eau potable
- la contamination de l'eau
- l'accès aux berges et à l'eau

Dans un second volet, nous traiterons d'une problématique d'ordre national qui a beaucoup alimenté la discussion au cours des deux dernières années, soit les prélèvements d'eau à grande échelle à des fins d'exportation.

Cette "priorisation" des enjeux ne veut pas dire que le CRE-Montréal est pour autant insensible à des problématiques d'importance comme la pollution et la modification des cours d'eau à des fins agricoles, les conflits d'usage liés à la gestion des nappes souterraines et l'acidification des plans d'eau. Mais force est de constater que nos maigres ressources ne nous permettent pas de traiter l'ensemble de ces questions. Nous sommes confiants que d'autres organismes ou individus se chargeront d'éclairer la Commission sur ces problématiques importantes.

1- Le traitement et la gestion de l'eau potable

La qualité de l'eau de consommation

La Ville de Montréal et 14 municipalités de la CUM sont alimentées en eau potable par les usines de filtration Atwater et Desbaillet. Les autres municipalités possèdent leurs propres prises d'eau et usines de filtration. Les méthodes de traitement de l'eau utilisées dans les municipalités de la CUM varient d'une municipalité à une autre, mais la qualité de l'eau traitée et distribuée est strictement réglementée. Le règlement sur l'eau potable de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec établit les normes à rencontrer pour assurer une eau potable destinée à la consommation humaine. Cependant, certaines normes québécoises sur l'eau potable sont désuètes et constituent un risque pour la santé de la population. Ceci est particulièrement vrai pour les trihalométhanes.¹ La norme québécoise actuelle est de 350 parties par milliard (ppb). Dans les autres provinces et aux États-Unis, la norme est de 100 ppb alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise 20 ppb. Étant donné les risques pour la santé, le gouvernement du Québec devrait réviser ses normes sur l'eau potable.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 1.1- Le gouvernement du Québec revoit à la hausse la norme sur les trihalométhanes et procède à une révision de tout le règlement sur l'eau potable.
- 1.2- Les municipalités de la CUM élaborent des programmes d'information sur la qualité de l'eau potable et rendent accessible au public les résultats des analyses d'eau.

Approvisionnement en eau

Lors de la crise du verglas de l'hiver 1998, une panne majeure d'électricité a privé de courant les stations de filtration d'eau Atwater et Desbaillet. Sans électricité pour faire fonctionner le système de filtration et les puissantes pompes qui servent à remplir les réservoirs du Mont-Royal, les citoyens disposent d'une autonomie de seulement 4 à 8 heures avant la panne sèche. Pour une agglomération de la taille de Montréal, le problème peut rapidement devenir très grave.

Au lendemain de la crise, un comité d'experts a été formé pour étudier et résoudre le problème. Des études seraient actuellement en cours afin d'évaluer la situation et trouver une source d'énergie alternative. Des promoteurs ont proposé diverses solutions comme des turbines ou génératrices pour fournir les 35 mégawatts nécessaires. Ces infrastructures nécessiteraient des investissements de 30 à 50 millions de dollars, ce qui pourrait justifier une utilisation permanente d'une telle installation.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 1.3- Le gouvernement du Québec soumette tout projet de construction de centrale ou d'usine de cogénération au processus d'évaluation environnementale et d'audience publique.

Analyse de la demande en eau

La consommation quotidienne d'eau potable à Montréal est de 1 773 557 mètres cubes pour les secteurs résidentiel, commercial et industriel confondus. Étant donné les coûts de filtration et de traitement des eaux usées, la Ville de Montréal et plusieurs municipalités de la CUM cherchent à diminuer la consommation d'eau potable. Diminuer la consommation d'eau certes, mais pour cela, il faut pouvoir identifier les secteurs qui consomment le plus d'eau potable. En général, les statistiques de consommation d'eau montrent l'approvisionnement total en eau plutôt que la répartition de la consommation par type d'utilisateurs. Avant de songer à mettre en place des programmes de réduction de la consommation d'eau, les municipalités de la CUM auraient avantage à déterminer la consommation d'eau par catégorie d'utilisateurs et si possible par usage pour identifier les secteurs qui "surconsomment".²

Un bon exemple de l'importance des statistiques de consommation d'eau est la ville de Montréal. " Si on compare dix grandes villes canadiennes, on s'aperçoit que Montréal, qui est au deuxième rang pour la consommation totale, tombe au cinquième rang pour la consommation résidentielle. Lorsqu'on établit le pourcentage de la consommation résidentielle en rapport avec la consommation totale, Montréal devient la grande ville canadienne où la consommation résidentielle est la moins élevée "³. Par conséquent, ce ne sont pas les consommateurs résidentiels de la ville de Montréal qui devraient être ciblés mais les industries et les commerces.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 1.4- Les municipalités de la CUM identifient les catégories d'utilisateurs qui "surconsomment" afin de mettre en place des programmes efficaces de réduction de la consommation d'eau.

L'utilisation de compteurs d'eau

En 1994, le Québec comptait seulement une cinquantaine de municipalités de plus de mille habitants utilisant des compteurs d'eau. Ce mode de tarification, basé sur la consommation réelle en eau potable, est présentement envisagé par la Ville de Montréal et d'autres municipalités de la CUM. Les municipalités espèrent ainsi réduire la demande en eau potable et, par conséquent, réduire les coûts de filtration et de traitement des eaux usées.

Au niveau résidentiel, diverses études démontrent que la tarification par compteurs ne diminue pas la demande d'eau domestique. Selon le Ministère de l'environnement du Canada, plus de la moitié des municipalités du Québec avec compteurs d'eau ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle des résidents de Montréal. Les seuls cas où la consommation diminue avec l'implantation de la tarification par compteurs sont rencontrés chez les gens à faibles revenus qui voient l'eau comme une dépense de plus. En Angleterre, des études ont démontré que des familles à faibles revenus se privent d'eau pour économiser. Ces mêmes études ont démontré qu'en 1992, 21 586 familles ont été coupées d'eau faute d'avoir payé leur facture. Dans le secteur résidentiel, les coûts élevés reliés à l'installation et à la gestion des compteurs, l'appauvrissement des familles à faibles revenus et le faible impact des compteurs sur la demande en eau sont autant de raisons qui militent contre l'installation de compteurs d'eau.

L'utilisation efficace de l'eau par les industries est essentielle et bien plus significative que toute mesure concernant les résidences. Jusqu'à maintenant, la majorité des consommateurs industriels et commerciaux utilisent l'eau de façon peu rationnelle, et cela parce qu'elle leur est facturée à un prix dérisoire.⁴ De grandes quantités d'eau sont utilisées pour le refroidissement, la climatisation et le lavage de pièces manufacturées. L'installation de compteurs d'eau offre donc l'avantage de conscientiser les grands consommateurs d'eau à la rareté de la ressource et à la nécessité de modifier leurs équipements afin de réduire leur consommation d'eau.⁵

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 1.5- Les municipalités de la CUM n'installent pas de compteurs d'eau dans les résidences puisque cette méthode est coûteuse, peu efficace dans la réduction de la consommation d'eau et inéquitable pour les familles pauvres.
- 1.6- Les municipalités de la CUM élaborent une politique claire concernant l'installation de compteurs d'eau dans les institutions, commerces et industries de son territoire.

Les campagnes de sensibilisation

Jusqu'à maintenant, les municipalités de la CUM ont accordé beaucoup d'attention à la privatisation et à l'installation de compteurs d'eau pour parvenir à réduire la demande en eau potable. Pourtant, il existe d'autres mesures plus efficaces pour diminuer la consommation d'eau potable. L'une de ces méthodes est la mise en place de programmes d'information et de sensibilisation des consommateurs à la conservation de la ressource pour amener la population à changer ses comportements de façon permanente.

Parmi les méthodes employées pour renseigner et sensibiliser les consommateurs, on peut citer les prospectus joints aux comptes de taxes, les patrouilles de l'arrosage et la sensibilisation lors d'événements publics. Une autre méthode utilisée pour amener les consommateurs à réduire leur consommation d'eau est l'indice d'utilisation d'eau. Cet indice

est publié quotidiennement pendant l'été, et la population est invitée à économiser l'eau en fonction du niveau d'indice qui est lié à la capacité du réseau de distribution et aux habitudes de consommation d'eau de la population.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 1.7- Les municipalités de la CUM mettent sur pied des campagnes de sensibilisation de la population à l'économie d'eau.

Les programmes de réduction de la consommation d'eau potable

Outre la sensibilisation, une autre méthode efficace pour réduire la consommation d'eau résidentielle est la mise en place d'un programme de distribution et d'installation d'équipements économiseurs d'eau. À Montréal, la consommation résidentielle de l'eau potable se répartit comme suit : 40% toilettes, 35% douche, 20% lessive et 5% vaisselle⁶.

Étant donné la distribution de la consommation résidentielle, il serait rentable pour la Ville de Montréal et les municipalités de la CUM de s'attaquer aux endroits où les pertes les plus importantes sont susceptibles de se produire, tels que les toilettes et les douches⁷. L'installation de toilettes à débit ultra faible permettrait de diminuer de 70% la consommation d'eau par chasse d'eau⁸. L'installation de pommeaux de douche à faible débit permettrait de réduire de 60 % la consommation d'eau à ce chapitre et d'économiser près de 1000 litres d'eau par semaine par ménage. Bref, plusieurs équipements peu coûteux permettraient d'économiser d'importantes quantités d'eau sans investissement important.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 1.8- Le gouvernement du Québec et les municipalités de la CUM développent des programmes pour financer l'installation d'appareils économiseurs d'eau dans les résidences et les institutions.

Le code de plomberie du Québec

Au Québec, le code de plomberie ne contient aucune disposition relative au débit et à l'utilisation d'eau. De plus, le gouvernement du Québec ne permet pas aux municipalités de mettre en place leur propre code de plomberie. Pourtant, le recours à des règlements municipaux pour faire appliquer des mesures d'économies d'eau plus strictes en vertu d'un code de plomberie est courant aux États-Unis. À Fairfax, en Virginie, la mise en place de règlements municipaux régissant le débit et l'utilisation

d'eau dans les nouvelles constructions a entraîné une réduction de 10% de la demande en eau⁹.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 1.9- Le gouvernement du Québec mette en place un code de plomberie fixant certains plafonds d'utilisation d'eau, tout en permettant que des municipalités établissent des normes plus strictes.

La détection des fuites

Dans plusieurs municipalités de la CUM, les réseaux municipaux d'approvisionnement perdent d'importantes quantités d'eau, dues à des fuites dans les canalisations. En moyenne de 25 à 45% de l'eau produite s'échappe par des fissures. C'est deux fois plus qu'aux États-Unis¹⁰. Selon le rapport des consultants Argus sur les mesures d'économie d'eau potable, la recherche et la réparation des fuites du réseau d'aqueduc est la méthode la plus rentable en terme d'économie d'eau. Il est également possible de réduire les fuites des canalisations par des programmes de réduction de la pression dans le système d'aqueduc durant la nuit, alors que la consommation d'eau est beaucoup moins importante. La réduction de la pression réduit à la fois l'utilisation d'eau et les pertes d'eau causées par des fissures.

À Laval, les nombreux programmes d'économie d'eau (Programme de détection et de réparation des fuites, programme de diminution de la pression de l'ensemble de son réseau durant la nuit) ainsi que la campagne de sensibilisation de la population ont permis une baisse de 30% de la consommation de l'eau entre 1989 et 1996. Et cela alors même que durant la même période plus de 40,000 nouveaux résidents s'ajoutaient à la population de la municipalité¹¹.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 1.10- Le gouvernement du Québec crée un programme national pour financer la réhabilitation des systèmes d'aqueduc.
- 1.11- Les municipalités de la CUM mettent sur pied des programmes de détection des fuites de leur réseau afin d'avoir une idée précise des pertes d'eau et de pouvoir prendre les décisions qui s'imposent.

2- La contamination de l'eau

Les réseaux d'évacuation des eaux usées

L'âge et l'état des réseaux d'eaux usées varient selon les municipalités. À l'intérieur même d'une municipalité, l'état du réseau peut varier d'un secteur à un autre. La Ville de Montréal, par exemple, possède quelques 2,300 kilomètres de conduites d'eaux usées construites au fil des ans et au gré des changements technologiques. De diamètres et matériaux variables, on y retrouve des conduites en brique, grès, argile, terre cuite, amiante, béton, béton armé et PVC. Les parties plus anciennes du réseau sont constituées de systèmes combinés qui recueillent les eaux sanitaires et pluviales dans une même conduite. Dans les sections plus récentes, on retrouve des systèmes séparatifs ou pseudo-séparatifs.

Dans l'ensemble, les réseaux d'eaux usées sont mal entretenus et présentent de nombreux problèmes d'infiltrations et de refoulements. Le coût élevé qu'entraîne le remplacement ou la réparation des conduites d'eaux usées explique le peu d'empressement des municipalités de la CUM à régler ces problèmes¹². Par conséquent, plusieurs réseaux laissent échapper des eaux usées qui risquent de contaminer les eaux souterraines.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.1- Le gouvernement du Québec crée un programme national pour inciter et financer la réhabilitation des systèmes de collecte des eaux usées.
- 2.2- Le gouvernement du Québec élabore des normes de qualité pour les réseaux d'évacuation des eaux usées.

Le traitement des eaux usées

L'usine de traitement des eaux usées de la CUM est étalée sur une superficie de deux kilomètres carrés et traite en moyenne 29 mètres cubes d'eau à la seconde avec un maximum de 88 mètres cubes par seconde. Le système de traitement est de type physico-chimique. L'eau brute est passée au travers des grilles pour enlever les débris, puis dans des bassins "désableurs" pour favoriser le dépôt des particules de sables et de cailloux. Ensuite, les matières en suspension, le phosphore et les écumes dans l'eau sont simplement décantés à l'aide d'un flocculent (Alum) ou de chlorure ferrique. Ce type de traitement ne permet toutefois pas de récupérer les substances dissoutes dans l'eau et de désinfecter les eaux usées.

À l'usine de filtration, la caractérisation des eaux brutes et de l'effluent est effectuée à l'aide d'échantillonneurs contrôlés par ordinateurs. Afin de respecter des objectifs de traitement, les techniciens de l'usine mesurent les paramètres de contrôle exigés par le Ministère des Affaires Municipales: les matières en suspension (MES) et le phosphore total (PT), ainsi que certains autres paramètres. Jusqu'à maintenant, les effluents des stations d'épurations des eaux usées du Québec n'ont pas à rencontrer de normes proprement dites puisque le ministère de l'environnement et de la faune n'a toujours pas adopté de règlement sur l'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement (R-200). Par conséquent, les municipalités ne sont pas obligées de respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER)¹³.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.3- La CUM accorde les fonds nécessaires à l'usine de traitement pour qu'elle puisse désinfecter les eaux usées.
- 2.4- Le gouvernement du Québec aide financièrement la CUM à mettre en place un programme de suivi et de contrôle des normes de ses effluents.
- 2.5- Le gouvernement du Québec adopte et applique le projet de règlement R-200.

Les effluents industriels

Il existe présentement plus de 3,300 établissements industriels et manufacturiers sur le territoire de la CUM. Selon un inventaire effectué par la CUM en 1998, 809 de ces établissements rejettent des eaux usées associées à leurs procédés de production dans le réseau d'égout municipal. Parmi celles-ci, 504 entreprises sont susceptibles de créer un impact négatif sur l'environnement, en raison de la toxicité et du volume de leurs rejets. Malheureusement, les infrastructures actuelles de traitement des eaux usées de la CUM ne sont pas en mesure de traiter ces substances toxiques. Pour éliminer ces substances, il faudrait investir encore des centaines de millions de dollars. Pour éviter que des quantités importantes de contaminants soient déversées dans les égouts, la CUM a mis en place le règlement 87. Ce règlement permet de contrôler à la source la quantité et la toxicité des effluents industriels qui sont déversés dans les égouts¹⁴.

Outre les industries qui déversent leurs eaux usées dans les égouts municipaux, il existe toujours quelques usines qui déversent leurs eaux usées dans le fleuve. Toutes ces usines possèdent leur propre système de traitement des eaux usées. Ce sont les usines Solutia, Minéraux Noranda-CCR, Shell, Pétrumont, Kemtec et Pétro-Canada. Depuis la mise en place du plan d'action Saint-Laurent-Vision 2000, les effluents de ces industries sont mieux contrôlés. Leurs rejets sont caractérisés et des mesures leur ont été imposées afin de minimiser leurs impacts sur la ressource. Malgré ces récents efforts pour diminuer la pollution industrielle, le gouvernement du Québec doit continuer à baisser les normes des effluents industriels.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.6- Les municipalités de la CUM imposent des programmes de contrôle à la source des effluents toxiques déversés directement par les industries dans les égouts afin de diminuer les rejets de cadmium et d'autres métaux lourds.
- 2.7- Le gouvernement du Québec élabore une réglementation pour obliger les entreprises qui rejettent directement leurs effluents dans le fleuve à réduire graduellement leurs rejets.

Le règlement 129

Une autre méthode pour améliorer l'efficacité d'une station d'épuration consiste à réduire la quantité d'eaux usées à traiter. Cependant, un effluent plus concentré n'est pas nécessairement plus facile à traiter. C'est pourquoi le règlement 129 de la CUM contrôle non seulement le volume d'eaux usées industrielles à traiter mais également la quantité de phosphore total (PT), la quantité de matières en suspension (MES) et la charge de la demande chimique d'oxygène (DCO). L'objectif de ce règlement est de réduire de 20% la quantité des eaux usées à traiter à l'usine de traitement des eaux usées de la CUM.

Pour encourager la réduction des effluents industriels, le règlement 129 prévoit la mise en place d'une tarification selon les paramètres précédents pour les utilisateurs du réseau d'égouts de la CUM. La mise en place de ce règlement s'effectuera en trois étapes. Depuis janvier 1998, les 67 usines qui rejettent plus de 200,000 m³ d'eaux usées par année ont commencé à être facturées. En janvier 2000, ce seront les 12 usines qui produisent entre 150,000 et 200,000 mètres cubes d'eaux usées par année qui seront facturées. Finalement, ce seront les usines qui produisent entre 100,000 et 150,000 m³ par année qui seront facturées¹⁵.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 2.8- La CUM utilise les redevances perçues par le règlement 129 pour aider les municipalités de la CUM à mettre en place des projets pilotes de prévention et de réduction à la source de la pollution.

La gestion des neiges usées

Le ministère de l'environnement et de la faune a adopté à l'automne 1997 un règlement sur l'élimination des neiges usées. Ce règlement oblige les municipalités à cesser les rejets de neiges usées dans les cours d'eau et à adopter des mesures alternatives pour éliminer leurs neiges usées. Malgré l'adoption de ce règlement, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire sur l'application de ce règlement afin de retarder son

application. Par conséquent, plusieurs municipalités de la CUM (Montréal, Montréal-Est, LaSalle et Verdun) déversent toujours leurs neiges usées dans les cours d'eau du Québec. Étant donné les impacts de cette pratique sur la ressource, le gouvernement du Québec devrait appliquer son règlement et percevoir les redevances prévues pour les municipalités retardataires¹⁶.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

- 2.9- Le gouvernement du Québec applique la Politique sur l'élimination des neiges usées et interdit tout déversement de neiges usées dans le fleuve et les autres cours d'eau.

Les surverses

Les fortes pluies ou la fonte des neiges surchargent les réseaux d'égouts municipaux, qui débordent par 151 ouvrages de surverses situés sur le territoire de la CUM. À Montréal et dans la majorité des municipalités de la CUM, les zones asphaltées et construites empêchent la percolation naturelle des eaux de pluie dans le sol. Par conséquent, lors d'orages ou de pluies abondantes, les surplus d'eaux usées qui ne peuvent être acheminés à l'usine d'épuration sont directement rejetés dans les cours d'eau. Le déversement des eaux usées non traitées dans les cours d'eau présente un risque pour la santé humaine.

La rénovation du réseau de collecte, tout comme une « priorisation » des sites de surverses en fonction de la sensibilité écologique du milieu récepteur, sont des mesures efficaces afin de diminuer la fréquence, la quantité et les effets des surverses. De plus, la Ville de Montréal et les municipalités de la CUM auraient avantage, selon les cas, à augmenter les surfaces d'absorption d'eaux de pluie, à diminuer les surfaces asphaltées ou à construire des bassins de rétention des eaux.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.10- Les municipalités de la CUM prennent des mesures correctives pour éliminer toutes les surverses sur leur territoire.
- 2.11- Les municipalités de la CUM favorisent l'aménagement de surfaces d'absorption des eaux de pluie et de bassins de rétention des eaux de pluie.
- 2.12- Les municipalités de la CUM instaurent un service d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'eau afin de diffuser les résultats à la population.

La pollution de sources " extra-territoriales "

Il existe de nombreuses zones de sédiments contaminés dans la grande région montréalaise. Les nombreux contaminants présents dans ces sédiments peuvent être remis en suspension par la fluctuation des niveaux d'eau, le batillage des navires ou par des travaux de dragage. Une forte proportion des substances toxiques retrouvées dans le

St-Laurent proviennent des Grands Lacs. En fait, les Grands Lacs sont les principales sources de cadmium, cobalt, chrome, nickel, zinc, BHC, BPC, DDT, chlordane, atrazine et diazinon qui se retrouvent dans le fleuve St-Laurent. Cependant, l'apport d'autres affluents, particulièrement la rivière des Outaouais, n'est pas négligeable. En 1991, Environnement Canada évaluait à 42% la charge totale des contaminants mesurés dans le fleuve à la hauteur de Québec qui provenaient des Grands Lacs. En amont de Montréal, la concentration de contaminants provenant des Grands Lacs y était encore plus élevée¹⁷.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.13- Le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès des instances décisionnelles des régions en amont de Montréal pour qu'ils réduisent la contamination persistante de l'eau du fleuve St-Laurent.
- 2.14- Le gouvernement du Québec procède à une campagne d'échantillonnage et d'analyse systématique des zones de sédimentation du fleuve St-Laurent en amont de Montréal afin de mettre en place un plan de décontamination des zones à risques.
- 2.15- Le gouvernement du Québec crée un programme de réhabilitation des zones sédimentaires contaminées du fleuve St-Laurent qui sont situées en amont de Montréal (Secteur de Massena/Cornwall et de Beauharnois) afin de limiter la remise en suspension des contaminants.

Les sédiments contaminés du port de Montréal

À lui seul, le port de Montréal regroupe plus de sept zones de sédiments contaminés (les zones amont du port, les bassins du Vieux-Port et celui de la Vickers). En 1989, le gouvernement fédéral, dans le cadre de son Plan d'action St-Laurent (PASL), a entrepris de caractériser et d'évaluer divers moyens techniques pour décontaminer ces secteurs. Étant donné que la contamination de ces sites dépassait le seuil d'effets néfaste (SEN)⁶, le gouvernement fédéral a entrepris de décontaminer ces sites. Toutefois, le projet de décontamination des sites qui devait se réaliser sur une période de cinq à sept ans n'a jamais été complété¹⁹.

Dans le secteur 103 du Port de Montréal, un autre projet de dragage risque de remettre en suspension des sédiments toxiques. La Société du Port de Montréal envisage présentement de faire draguer le fond de cette section du fleuve afin de conserver l'usage de son quai et de permettre aux pétroliers d'y accoster. Une des solutions étudiées par le promoteur est de regrouper les sédiments dans une des deux baies situées de chaque côté du quai 103 et de les "encapsuler" sur place. Cette solution sera bientôt soumise à des audiences publiques²⁰.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.16- Le gouvernement du Québec exerce des pressions auprès du gouvernement fédéral afin de réactiver le dossier des zones portuaires contaminées et de remédier aux sources de contamination toxique du Fleuve.
- 2.17- Les autorités du port de Montréal et ses partenaires restaurent complètement le site du secteur 103 du Port de Montréal et décontaminent sur place les sédiments.

Les terrains contaminés

Le territoire de la CUM contient un nombre important de terrains contaminés qui laissent échapper des lixiviats. Il existe présentement un programme d'aide financière pour la réhabilitation de ces terrains en milieu urbain. Cependant, ce programme vise uniquement les terrains contaminés présentant un fort potentiel de développement économique²¹. Par conséquent, les terrains contaminés qui représentent une menace pour la santé humaine ou pour l'environnement mais qui n'ont pas de potentiel de développement économique ne peuvent bénéficier de ce programme de réhabilitation. Un nombre important de terrains contaminés sont donc laissés à leur sort faute de moyens financiers et de volonté de la part de leur propriétaire.

Les terrains du Techno-Parc de Montréal en sont un bon exemple. Cet ancien dépotoir déverse des eaux contaminées aux hydrocarbures et aux BPC directement dans le fleuve St-Laurent. Bien que ces terrains aient été échantillonnés et caractérisés, la Ville de Montréal n'a pris aucune mesure pour remédier à la situation.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.18- Les municipalités de la CUM mènent des études afin de répertorier et de caractériser leurs terrains contaminés.
- 2.19- Le gouvernement du Québec révisé ses critères de sélection des sites contaminés à réhabiliter afin de tenir compte des impacts de ces sites sur l'environnement et la santé humaine.
- 2.20- La ville de Montréal installe une barrière de rétention des lixiviats entre le fleuve et l'ancien dépotoir situé sous le Techno-Parc.
- 2.21- Le gouvernement du Québec organise un débat public sur la gestion des terrains contaminés à Montréal.

L'utilisation de pesticides

Les pesticides, utilisés en abondance par les citoyens, les propriétaires de golf et par les municipalités, sont des substances toxiques particulièrement persistantes. Plusieurs pesticides, tels que le 2,4 D qui est nocif pour la faune et pour la santé humaine, se retrouvent en milieu urbain dans des concentrations qui dépassent plusieurs fois celles que l'on retrouve en agriculture. Ces sources de pollution ont un impact négatif important

sur la qualité des eaux, sur la faune et sur la santé humaine. Une récente étude scientifique a démontré que les pesticides favorisent l'apparition de maladies graves tels que des difformités congénitales, le cancer du sein, la leucémie infantile, le cancer de l'estomac ...

Selon le Conseil canadien du travail, les pesticides sont les seuls produits toxiques dangereux utilisés au travail dont les fiches signalétiques pour le SIMDUT n'ont pas besoin d'être préparés conformément aux exigences prévues par la loi sur les produits dangereux. Étant donné les risques pour la santé, le gouvernement du Québec et les municipalités de la CUM devraient limiter l'utilisation de pesticides et favoriser l'utilisation de méthodes écologiques.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 2.22- Le gouvernement du Québec resserre les normes d'octroi de permis d'utilisation de pesticides.
- 2.23- Le gouvernement du Québec réglemente l'utilisation de pesticides afin de favoriser l'utilisation de produits écologiques ou d'autres méthodes non-polluantes.
- 2.24- Les municipalités de la CUM appliquent un code uniforme sur l'utilisation des pesticides.
- 2.25- Les municipalités de la CUM sensibilisent la population à l'utilisation des pesticides.
- 2.26- Les municipalités de la CUM utilisent des tests pour mesurer la concentration de pesticides dans leurs cours d'eau.

L'utilisation des embarcations à moteur deux temps

L'ensemble des motomarines et 75% des embarcations à moteur au Québec sont propulsées par des moteurs deux temps. Or ces moteurs, en plus de produire 2 fois plus de monoxyde de carbone qu'un moteur à quatre temps de puissance équivalente, dégagent jusqu'à 15 fois plus d'hydrocarbure dans l'eau. Ils contribuent ainsi massivement à la pollution de nos plans d'eau et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre²².

Selon l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA), les 8 millions de hors-bord et les trois millions de motomarines, motoneiges et VTT américains rejettent chaque année dans l'eau autant d'hydrocarbures que 15 Exxon Valdez²³. Les Canadiens, quant à eux, rejettent près de 300 millions de litres d'essence dans les divers plans d'eau du Canada²⁴. Étant donné la quantité et la toxicité des hydrocarbures qui sont déversées dans les cours d'eau, certains pays, tels que la Suisse, interdisent déjà l'utilisation de moteurs sur leurs lacs.

Les propositions retenues par le CRE- Montréal sont que :

- 2.27- Le gouvernement du Québec interdit l'utilisation d'embarcations à moteur à essence sur tous les lacs du Québec de moins de 1 km² et sur les lacs de moins de 4 km² servant de réservoirs d'eau potable.
- 2.28- Le gouvernement du Québec oblige les manufacturiers de moteurs deux temps à apporter des modifications techniques sur les embarcations existantes afin de réduire les rejets d'hydrocarbures.
- 2.29- Le gouvernement du Québec élabore un projet de loi pour obliger les manufacturiers de bateaux à fabriquer de nouvelles embarcations équipées de moteurs quatre temps.

Les motomarines

Les motomarines et les autres embarcations à moteur de ce type nuisent également à la qualité de vie des riverains, à la qualité de l'environnement, à la faune et à la flore. En raison de leur faible tirant d'eau, les motomarines peuvent passer très près des zones marécageuses et des hauts-fonds où frayent les poissons et nichent les oiseaux aquatiques. De plus, les puissants moteurs de ces embarcations produisent de fortes vagues qui peuvent perturber ces sites de reproduction. C'est pourquoi le gouvernement du Québec devrait restreindre leur utilisation²⁵.

Les propositions retenues par le CRE- Montréal sont que :

- 2.30- Le gouvernement du Québec interdit les motomarines et autres embarcations de même type dans les zones marécageuses et les hauts-fonds.
- 2.31- Le gouvernement du Québec crée une bande de protection et limite la vitesse le long des frayères, des zones de nidification des oiseaux aquatiques et de certaines baies fragiles.

Les mesures d'intervention en cas de déversements toxiques

Le fleuve St-Laurent est l'une des plus importantes voies de navigation commerciale au monde. Environ 10,000 passages de navires y sont enregistrés chaque année pour le transport de près de 100 millions de tonnes de marchandises. De plus, le port de Montréal occupe une place de première importance dans l'économie de la région métropolitaine, et ce, depuis le tout début de la colonie. Principalement axé sur le transport par conteneurs, le Port de Montréal accueille plus de 2,000 navires par année²⁶.

Étant donné les quantités importantes de marchandises qui sont transportées sur le fleuve St-Laurent et manipulées dans le port de Montréal, les risques de déversements toxiques sont importants. Malgré les déversements accidentels de benzène et xylène

dans les égouts et le déversement de mazout dans le Port de Montréal, la Ville de Montréal n'a jamais subi de déversements majeurs. Présentement, la Société d'Intervention Maritime de l'Est du Canada (SIMEC) doit intervenir en cas de déversements toxiques. Toutefois, les mesures de prévention et d'intervention prévues par la SIMEC sont insuffisantes pour répondre à un déversement majeur de substances toxiques. Ces risques sont d'autant plus élevés que la région de Montréal est entourée de zones naturelles sensibles.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

2.32- Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral améliore les mesures de prévention et d'intervention en cas d'accidents environnementaux et de déversements toxiques.

Le transport de matières radioactives

Le gouvernement fédéral a donné le feu vert à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) pour importer un envoi de combustibles à plutonium contenant du plutonium militaire en provenance de Russie. Le but de cet envoi est de faire des essais, à l'automne, aux laboratoires nucléaires de Chalk River situés du côté ontarien de la Rivière des Outaouais. Cet envoi n'est que le premier volet d'un projet d'importation de 100 tonnes de plutonium militaire que notre gouvernement prévoit "brûler" dans des réacteurs CANDU au cours des 25 prochaines années²⁷.

Le plutonium est une matière toxique extrêmement dangereuse qui doit être immobilisée et placée sous haute garde. Les conséquences d'un accident lors de son transport sur le Fleuve pourraient être très graves. En cas d'accident, toutes les personnes qui se trouvent sous l'empreinte du panache, sur une distance en aval de 80 kilomètres seraient contaminées. De plus, l'ensemble de l'écosystème du St-Laurent serait fortement contaminé. Étant donné les risques d'accidents, il faut que le gouvernement canadien renonce aux essais prévus à Chalk River ainsi qu'au plan global d'importation de combustible à plutonium.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

2.33- Le gouvernement du Québec et les municipalités de la CUM exercent des pressions auprès du gouvernement fédéral pour empêcher le transport de matières radioactives sur le fleuve St-Laurent et dans l'ensemble du Québec.

3- L'accès aux berges et à l'eau

La protection des berges

Les cours d'eau entourant l'Île de Montréal ont subi des modifications importantes. Le creusage de la voie navigable et la création de nombreuses îles artificielles, tout comme la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière des Prairies, en sont des exemples. Les constructions en zones inondables dans plusieurs municipalités riveraines étaient fréquentes et moins réglementées à une autre époque. Malgré la politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et les zones d'inondation désignées (ZID), presque tous les marais d'origine ainsi que les plaines inondables ont été remblayés et de nombreux riverains ont empiété sur ces terrains publics.

Présentement, 23 des 128 kilomètres de berges qui entourent l'Île de Montréal sont publics. Le reste, incluant l'immense terrain du Port de Montréal, est du domaine privé. Certaines municipalités de la CUM envisagent présentement la possibilité de développer certains sites adjacents à des cours d'eau. Le projet " Rêve sur mer " de Pointe-aux-Trembles qui prévoit la construction sur des terrains publics de tours d'habitation et d'une marina en est un exemple. Les îles de Boucherville sont également convoitées pour y faire du développement domiciliaire. De plus, une récente modification au règlement de zonage d'une partie du Parc régional de la Pointe-aux-Prairies vise à permettre la construction d'un terrain de golf.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 3.1- Le gouvernement du Québec donne les moyens au ministère de l'environnement d'appliquer la Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et de régulariser la situation avec les contrevenants.
- 3.2- Les municipalités de la CUM s'engagent à conserver aux espaces publics riverains leur statut public.
- 3.3- Le gouvernement du Québec mette en place des programmes de restauration des milieux humides et riverains.
- 3.4- Les municipalités de la CUM intègrent à leurs schémas d'aménagement la Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin de protéger les milieux riverains.

L'accès aux berges

La baignade et les autres activités de contact primaire (planche à voile, ski nautique, kayak) recommencent à gagner en popularité dans la région montréalaise. Pendant des années, la pollution dans le fleuve ou dans la rivière des Prairies a limité l'accès à ces cours d'eau. Malgré des améliorations notables de la qualité de l'eau, peu d'endroits sont recommandables. Il n'existe présentement que trois plages officielles sur le territoire de

la CUM : la plage Dorée, la plage du Cap St-Jacques et la plage de l'Île Bizard. Ce sont les seules plages qui soient officiellement autorisées et surveillées par le programme

environnement-plage du Ministère de l'Environnement. Cependant, de nombreux sites offrent les caractéristiques idéales pour y pratiquer la baignade, et ce, au risque et péril des usagers qui s'y hasardent, car ces sites sont souvent non aménagés, non surveillés et la qualité bactériologique de l'eau y est inconnue. Pour augmenter l'accès à l'eau, les municipalités de la CUM devraient aménager de nouveaux sites pour offrir plus de contacts directs avec l'eau, comme la baignade, la planche à voile, la pêche sportive ou le canotage²⁹.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

3.5- Les municipalités de la CUM améliorent l'accès à l'eau et favorisent l'aménagement de plages.

La voie maritime du St-Laurent

Le dragage de la voie maritime a modifié le lit du Fleuve et surtout son écoulement. Construite à l'époque sans égard pour les questions environnementales, nous constatons aujourd'hui les problèmes qu'elle engendre. La voie maritime a entraîné la perte d'habitats en plus de diminuer la quantité d'eau disponible dans le reste du lit du Fleuve. D'un autre côté, sans la voie maritime, Montréal ne serait pas la métropole que l'on connaît et ses îles sont des accès supplémentaires au fleuve.

Le gouvernement fédéral a entrepris en 1998, le dragage sélectif des hauts-fonds de la voie navigable du St-Laurent entre Montréal et le Cap à la Roche. Les travaux de dragage ont entraîné le déplacement de 222,000 m³ de matériaux qui ont été disposés ailleurs dans le lit du Fleuve³⁰. Étant donné les impacts importants des travaux de dragage de la voie maritime sur les écosystèmes et sur les transports, toute intervention devrait être soumise à une consultation publique.

La proposition retenue par le CRE-Montréal est que :

3.6- Le gouvernement du Québec initie une consultation publique sur la gestion de la voie navigable du St-Laurent au Québec.

La problématique du canal Lachine

Au mois d'avril 1997, le gouvernement fédéral et la Ville de Montréal annonçaient le projet d'ouvrir le canal Lachine à la navigation de plaisance. Étant donné la présence de sédiments contaminés, le gouvernement avait mandaté la firme TECSULT pour évaluer les risques de la remise en suspension des sédiments du canal de Lachine. Cette étude avait conclu qu'il n'y avait pas de risques réels de remise en suspension

des sédiments contaminés dans des conditions normales de navigation et que l'opération des écluses et la réouverture du canal à la navigation de plaisance n'allaient pas contribuer à

accroître les risques pour la santé humaine. Par conséquent, les travaux pour consolider les murs du Canal et installer de nouvelles portes et vannes des écluses ont débutés à l'automne 1998³¹.

On ne peut que se réjouir de la dernière initiative gouvernementale d'injecter des sommes considérables dans la remise en valeur du site. Cependant, la mise en valeur du Canal et la "réappropriation" du site par les citoyens demeurent entachées par la présence de sédiments contaminés. Pour une véritable mise en valeur du site, les responsables de Parc Canada devraient entreprendre une décontamination complète du canal de Lachine et devraient permettre au public de se prononcer sur le projet de réouverture du Canal à la navigation.

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 3.7- Le gouvernement du Québec procède à une évaluation environnementale des travaux du canal de Lachine.
- 3.8- Les responsables de Parc Canada décontaminent les sédiments du Canal pour mettre en valeur le site et éliminent les risques de contamination du Fleuve.
- 3.9- Les responsables de Parc Canada mettent en place un programme de contrôle des contaminants à l'exutoire est du canal Lachine.

4- Les prélèvements d'eau à grande échelle à des fins d'exportation

L'exportation d'eau

La question des prélèvements et de l'exportation d'eau en vrac a fait couler beaucoup d'encre au cours des trois dernières années. La multiplication des projets d'exportation au Québec, mais aussi en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve a suscité de nombreux remous à l'échelle canadienne. Le statut ambigu conféré à l'eau à l'intérieur de l'Accord de Libre-échange Nord-américain a contribué à alimenter la controverse. De plus, les multiples interprétations contradictoires concernant la portée de l'Accord en ce qui a trait à l'eau ne manquent pas de laisser perplexe.

Au début de l'année, le gouvernement fédéral a élaboré une stratégie en trois volets destinée à préserver les ressources canadiennes en eau. Le premier volet de cette stratégie est la modification de la Loi sur les eaux limitrophes internationales de manière à accorder au gouvernement fédéral un pouvoir de réglementation afin de prévenir les prélèvements d'eau à grande échelle dans les eaux frontalières, notamment dans les Grands Lacs. Le deuxième volet est l'élaboration, de concert avec les provinces et les territoires, d'un accord pan-canadien sur les prélèvements d'eau à grande échelle pour protéger les bassins hydrographiques du Canada. En attendant l'élaboration de cet accord, le gouvernement fédéral a demandé aux provinces et aux territoires un moratoire sur les prélèvements d'eau à grande échelle³². À cet égard, il est bon de souligner que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont déjà adopté des lois interdisant les prélèvements d'eau, y compris pour l'exportation. Le troisième volet de cette stratégie est un renvoi conjoint avec les États-Unis à la Commission Mixte Internationale (CMI) pour étudier les effets de la consommation, du détournement et du prélèvement d'eau, y compris à des fins d'exportation, dans les eaux limitrophes³³.

Le rapport intérimaire de la CUM s'avère assez sévère envers les projets d'exploitation et recommande leur interdiction. Il identifie notamment certains coûts environnementaux importants associés aux projets de diversions de cours d'eau, tels que la destruction d'habitats et les dangers associés à la migration des espèces. La parution de ce rapport semble avoir convaincu le ministère de l'Environnement du Québec de l'urgence de faire adopter un projet de loi afin d'interdire les prélèvements d'eau à grande échelle, à l'exception des prélèvements d'eau à des fins de production d'électricité³⁴.

Les propositions retenues par le CRE- Montréal sont que :

- 4.1- Le gouvernement fédéral renégocie les termes de l'ALENA, notamment l'ensemble des dispositions du chapitre 11 sur l'investissement, afin que l'eau soit soustraite des termes de l'accord.
- 4.2- Les gouvernements du Québec, de l'Ontario et les autorités des États américains des Grands Lacs refusent toute proposition de prélèvement d'eau du bassin des Grands Lacs si le prélèvement menace l'intégrité de l'écosystème du bassin.

L'exportation d'hydroélectricité

Les prélèvements d'eau à grande échelle qui menacent l'intégrité des écosystèmes devraient être interdits, quelque soit leur fonction finale. L'exception hydro-électrique, en particulier, ne peut manquer d'inquiéter lorsqu'on sait qu'Hydro-Québec projette notamment, sur la seule Côte-Nord, le détournement des rivières Portneuf, Manouane et Sault-aux-Cochons vers le complexe Bersimis; le détournement de la rivière Boucher vers le complexe Aux Outardes; et le détournement de la rivière La Romaine en direction de la deuxième phase du complexe Churchill, au Labrador; de même que, dans le Nord-Ouest du Québec, le détournement de la rivière Mégiscane, en direction du réservoir Gouin, et celui de la rivière Rupert en direction du complexe La Grande. De plus, le détournement des rivières Carheil et Aux Pékans, deux tributaires importants de la rivière Moisie, vers le réservoir de la centrale SM-3, sommeille toujours dans les filières d'Hydro-Québec. Plusieurs de ces rivières, notons-le, comptent parmi les plus importantes du Québec.

L'inquiétude générée par les projets d'exportation d'eau en vrac ne doit pas occulter la menace de l'exportation massive de l'eau québécoise sous forme hydro-électrique. En effet, les dérivations de cours d'eau et les transferts inter-bassins, qu'ils soient destinés à exporter de l'eau ou à produire de l'électricité, ont généralement des effets tout aussi néfastes.

Les propositions retenues par le CRE- Montréal sont que :

- 4.3- Le gouvernement du Québec interdit tous les prélèvements d'eau à grande échelle qui menacent l'intégrité des écosystèmes des bassins versants du Québec, soient les dix bassins versants officiellement reconnus de la province et ceci sans exception.
- 4.4- Le gouvernement du Québec s'inspire de la loi adoptée par le gouvernement de l'Alberta pour interdire tout transfert entre ses 7 bassins intérieurs, de même qu'entre ceux-ci et les bassins extérieurs à la province.

L'hydroélectricité : impacts environnementaux et réglementation

Le développement hydroélectrique, qu'il implique ou non le détournement de rivières, représente en effet une utilisation de l'eau qui comporte des impacts écologiques et parfois sociaux significatifs. Les impacts cumulatifs d'une exploitation intensive de la plupart des cours d'eau d'un même bassin versant, à des fins de production hydroélectrique, pourraient s'avérer à moyen et long terme extrêmement dommageables pour les écosystèmes de ces bassins. Or, malgré la réalisation de projets de développement hydroélectrique déjà fort importants au Québec, aucune étude globale sur les impacts cumulatifs d'un tel développement n'existe actuellement³⁵. Par conséquent, une telle étude devrait être un préalable à tout nouveau projet de développement hydroélectrique d'envergure au Québec.

De plus, il est essentiel que les coûts de production d'Hydro-Québec soient soumis à un examen public, tel que prévu par l'actuelle Loi sur la Régie de l'énergie. En effet, une mauvaise comptabilisation de certains coûts, notamment environnementaux, associés à la réalisation des projets hydroélectriques, risque d'ouvrir la porte à une exploitation sauvage et non-économique des ressources hydrauliques québécoises à des fins d'exportation. Par conséquent, tous les projets de production hydroélectrique actuellement considérés par Hydro-Québec devraient être soumis à un exercice de planification intégrée des ressources, tel que prévu par l'actuelle Loi sur la Régie de l'énergie. Cet exercice est un outil indispensable afin d'appliquer concrètement le concept de développement durable à l'étape de la planification des projets. Il permet de comptabiliser l'ensemble des coûts, y compris les coûts environnementaux, associés aux projets de production d'électricité et de sélectionner ainsi les projets au "moindre coût social de long terme".

Les propositions retenues par le CRE-Montréal sont que :

- 4.5- Le gouvernement du Québec impose un moratoire sur tout nouveau projet de développement hydroélectrique au Québec d'ici à ce qu'une étude globale sur les impacts cumulatifs du développement hydroélectrique sur les bassins versants du fleuve St-Laurent et de la Baie James ait été réalisé.
- 4.6- Le gouvernement du Québec conserve intacte la juridiction de la Régie de l'énergie du Québec et mette en vigueur l'ensemble des articles et des règlements non-adoptés de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Conclusion

Dans ce mémoire, le CRE-Montréal a soulevé quelques-unes des problématiques reliées à la gestion de l'eau au Québec. Il faut toutefois conserver en perspective que la gestion de l'eau ne se limite pas uniquement aux infrastructures, à la qualité ou à la quantité d'eau disponible mais implique également son cadre d'exploitation. Jusqu'à maintenant, la gestion de l'eau au Québec a été tributaire du développement économique de la province. Cette approche a entraîné une dégradation importante de l'eau depuis les 50 dernières années.

Pour le bénéfice des générations actuelles et futures, nous devons changer le cadre d'exploitation afin de protéger cette richesse collective. Pour ce faire, le CRE-Montréal privilégie une approche écosystémique de l'eau qui prend en considération les facteurs écologiques, sociaux et économiques à l'intérieur d'un processus qui ne relègue pas au second plan les besoins des écosystèmes au profit du développement économique. La préservation, tant aux plans quantitatif que qualitatif, du système hydrique est une condition non-négociable d'un véritable développement durable. Par conséquent, le gouvernement du Québec doit modifier le cadre d'exploitation d'eau afin de réellement prendre en compte les exigences du développement durable.

Ce nouveau cadre d'exploitation de l'eau devra se concrétiser à trois niveaux.

Premièrement, les gestionnaires devront acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les problèmes réels de la gestion de l'eau au Québec. Deuxièmement, les gestionnaires devront intervenir pour conscientiser et sensibiliser la population en fonction des problèmes identifiés. Enfin, les gestionnaires devront mettre en place le financement, la réglementation et les moyens de contrôle nécessaires au respect et à la protection de l'eau.

Notes

Page 5

- 1- Les trihalométhanes sont des substances cancérigènes pour l'humain, qui se forment lorsque la matière organique présente dans l'eau réagit avec le chlore.

Page 6

- 2- Brooks, David, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux Canadiens, Ottawa, 1988, page 39.
- 3- National Water Use Database, "Municipal Water Use, Sewerage Metering & Pricing", Water and Habitat , Conservation Branch Canadian Wildlife Service Environment Canada, Marsh 1994.

Page 7

- 4- Brooks, David, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens, Ottawa, 1988, page 10.
- 5- Ibid, page 20.

Page 8

- 6- Environnement Canada, L'eau pas de temps à perdre. La conservation de l'eau: guide du consommateur, 1990, page 10.
- 7- Patenaude, Francois, " On nage en eaux troubles ", L'aut'journal, février 1997, page 1.
- 8- Environnement Canada, L'eau pas de temps à perdre. La conservation de l'eau: guide du consommateur, 1990, page 10.

Page 9

- 9- Drouin, Simon, " Consommation abusive d'eau potable : la CUM met l'épaule à la roue ", La Presse, 18 juin 1999, page A7.
- 10- Ibid, page A7.
- 11-CRE-Laval, Mémoire sur l'eau, 1999, page 4.

Page 10

- 12- Ministère de l'environnement du Québec, Portrait régional de l'eau, 1999, Montréal .

Page 11

- 13-Ministère de l'environnement du Québec, Portrait régional de l'eau, 1999, page 39.

14- Ibid, p.41

Page 12

15- CUM, règlement sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles, 1997.

Page 13

16- Ministère de l'environnement du Québec, La Direction régionale de Montréal en action et en chiffres, 1999, page 1.

Page 14

17- Lemieux,C., T.T. Pham et B. Quémerais, " Identification des sources de pollution le long du Saint-Laurent et leur importance relative ", 61e Congrès de l'ACFAS, 1993.

18- Le SEN est la limite supérieure au-dessus de laquelle 90% des organismes benthiques peuvent être affectés par la présence d'un contaminant.

19- Environnement Canada, La contamination des sédiments de la zone portuaire de Montréal, État de la situation et solutions envisagées, 1993.

20- Environnement Canada, Noranda-affinerie CCR, Pétrolière Impériale, Produits Shell Canada Limitée et société du Port de Montréal, Problématique des sédiments contaminés des Baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal. Rapport du groupe de travail, mai 1988.

Page 15

21- Environnement et faune Québec, Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, 1998, page 1.

Page 16

22- CRE-Laval, Mémoire sur l'eau, 1999, page 11.

23- En 1989, l'Exxon Valdez avait déversé 180 millions de litres de pétrole au large de l'Alaska

24- DeVilliers, Marq, Water, page 290.

Page 17

25- CRE-Laval, Mémoire sur l'eau, 1999, page 11.

26- Garde Côtière Canadienne, Le transport maritime au Canada , 1994.

Page 18

27- Edwards Gordon, allocution aux audiences publiques sur l'état des Grands-Lacs et du Fleuve, Great Lakes United (GLU) Montréal, le 8 octobre 1998.

Page 19

28- Ministère de l'environnement du Québec, Bilan du programme de cartographie des risques d'inondations, 1996.

Page 20

- 29- Leduc, Michel, Un programme ambitieux de la CUM : La réappropriation progressive des plans d'eau. 1999.
- 30- Projet de dragage sélectif des hauts-fonds de la voie navigable du St-Laurent entre Montréal et le Cap à la Roche.

Page 21

- 31- TECSULT, Étude de risque de la remise en suspension des sédiments du canal de Lachine associés au rétablissement de la navigation de plaisance., février 1997.

Page 22

- 32- Gouvernement du Canada, Mise en œuvre d'une stratégie visant à prévenir le prélèvement à grande échelle des eaux du Canada, y compris les eaux destinées à l'exportation, Communiqué de presse du 10 février 1999.
- 33- Commission mixte internationale, Protection of the waters of the Great Lakes, 10 août 1999.
- 34- " Québec interdira les prélèvements d'eau à grande échelle ", Le Devoir, 3 août 1999.

Page 24

- 35- Réponse de la direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement du Québec à une question soumise dans le cadre des séances d'information de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec, SURF 193, 172.

Bibliographie :

Bisson, Bruno, “ Un mythe taillé en pièces ”, La Presse, 18 juin 1999, page A4.

Brooks, David, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens, 1988.

Commission mixte internationale, Protection of the waters of the Great Lakes, 10 août 1999.

Conseil des sciences du Canada, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens, 1988, Ottawa.

CRE Laval, Mémoire sur l'eau, Laval, 1999.

DeVilliers, Marq, Water, page 290.

Drouin, Simon, “ Consommation abusive d'eau potable : la CUM met l'épaule à la roue ”, La Presse, 18 juin 1999, page A7.

Edwards Gordon, allocution aux audiences publiques sur l'état des Grands-Lacs et du Fleuve, Great Lakes United (GLU) Montréal, le 8 octobre 1998.

Environnement Canada, “Municipal Water Use, Sewerage Metering & Pricing”, Water and Habitat, mars 1994.

Environnement Canada, La contamination des sédiments de la zone portuaire de Montréal, État de la situation et solutions envisagées, Ottawa, 1993.

Environnement Canada, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale, Produits Shell Canada Limitée et Société du Port de Montréal, Problématique des sédiments contaminés des Baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal, rapport du groupe de travail, mai 1998.

Environnement et faune Québec, Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, Québec, 1998.

Gagné, Stéphane, “ Gestion privée ou publique? ”, Le Devoir, 7 décembre 1997, page F6.

Garde Côtière Canadienne, Le transport maritime au Canada, 1994.

Gouvernement du Canada, Mise en œuvre d'une stratégie visant à prévenir le prélèvement à grande échelle des eaux du Canada, y compris les eaux destinées à l'exportation, Communiqué de presse du 10 février 1999.

Houg, Michael, Cities and natural process, 1995, Édition Routledge, New York.

Leduc, Michel, Un programme ambitieux de la CUM : La réappropriation progressive des plans d'eau. 1999.

Lemieux, C., T.T. Pham et B. Quémerais, " Identification des sources de pollution le long du Saint-Laurent et leur importance relative ", 61e Congrès de l'ACFAS, 1993.

Lévesque, Kathleen, " La facture d'eau des contribuables risque de gonfler ", Le Devoir, 6 janvier 1997, page A3.

Lévesque, Kathleen, " Non à la privatisation de l'eau ", Le Devoir, 14 avril 1997, pages A1.

Marisal, Isabelle, " Produire avec moins d'eau ", Recto-Verso, septembre 1997, page 36.

Michaud, Marie-Hélène et Tardif, Maika, " La privatisation : L'eau aura-t-elle un coût amer ? ", L'enjeu, printemps 1997, pages 14-15.

Ministère de l'environnement, Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, Québec, 1999.

Ministère de l'environnement, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, 1997, Québec.

Ministère de l'environnement du Québec, Portrait régional de l'eau, 1999, Montréal.

Ministère de l'environnement du Québec, La Direction régionale de Montréal en action et en chiffres, 1999, Québec.

Patenaude, François, " On nage en eaux troubles ", L'aut'journal, février 1997, page 2.

Perreault, Julie, " L'étalement de la flaque urbaine ", Recto-verso, septembre 1997, pages 39-40.

Peterborough Green-up, Peterborough Green-up Action Guide, 1994, Peterborough.

Pichette, Jean, " Les eaux troubles de la privatisation ", Le Devoir, 26 octobre 1996.

Sansfaçon, Jean-Robert, " L'eau nous appartient ", Le Devoir, 28 décembre 1996.

TECSULT, Étude de risque de la remise en suspension des sédiments du canal de Lachine associés au rétablissement de la navigation de plaisance, Montréal, février 1997.

Ville de Charlesbourg, Énoncé sur une politique sur les économies d'eau à Charlebourg, 1995, Charlesbourg.

Annexes : Liste des membres corporatifs du CRE-Montréal

ACEF-Est de Montréal
Allo-Stop
Amis de la Montagne (Les)
AQPERE
Association du développement durable
CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
Centre d'analyse des politiques énergétiques
Centre de la Montagne
Centre Hélios
Comité environnemental Beaconsfield
Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal
CommunAuto
Conseil central du Montréal Métropolitain
Éco-Action
Éco-Initiatives
Éco-Quartier Côte-des-Neiges
Éco-Quartier Darlington
Éco-Quartier Octave-Crémazie
Éco-Quartier Villeray
Enjeu (Environnement Jeunesse)
Équiterre
GRAMÉ
GRESOC
GRIP UQAM
Groupe Vélo-Vélo Québec
Héritage Montréal
Le Monde à bicyclette
Les Amis(es) de la Terre de Montréal
Mercier-Est Quartier en Santé
Mercier-Ouest/Quartier en Santé
Option Consommateurs
Régie rég. de la Santé et Services Sociaux Mtl-Centre
Société de développement de la Promenade Bellerive
SODER
SODECM
STOP
Transport 2000
Troupe Luni-Vert
ZIP Ville-Marie

En date du 30 septembre 1999

Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal et au Québec

Avant-Propos :	3
Introduction :	4
1- Le traitement et la gestion de l'eau potable :	5
La qualité de l'eau de consommation :	5
Approvisionnement en eau :	6
Analyse de la demande en eau:	6
L'utilisation de compteurs d'eau :	6
Les campagnes de sensibilisation :	7
Les programme de réduction de la consommation d'eau potable :	8
Le code de plomberie du Québec :	8
La détection des fuites :	9
2-La contamination de l'eau :	10
Les réseaux d'évacuation des eaux usées :	10
Le traitement des eaux usées :	10
Les effluents industriels :	11
Le règlement 129 :	12
La gestion des neiges usées :	12
Les surverses :	13
La pollution de sources " extra-territoriales " :	13
Les sédiments contaminés du port de Montréal :	14
Les terrains contaminés :	15
L'utilisation de pesticides :	15
L'utilisation des embarcations à moteur deux temps :	16
Les motomarines :	17
Les mesures d'intervention en cas de déversements toxiques :	17
Le transport de matières radioactives :	18
3- L'accès aux berges et à l'eau :	19
La protection des berges :	19
L'accès aux berges :	19
La voie maritime du St-Laurent :	20
La problématique du canal Lachine :	20
4-Les prélèvements d'eau à grande échelle à des fins d'exportation :	22
L'exportation d'eau :	22
L'exportation d'hydroélectricité :	23
L'hydroélectricité: impacts environnementaux et réglementation :	23
Conclusion :	25
Notes :	26
Bibliographie :	29

